



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2012

**Présents** : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michèle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, François LECHAILLER, Isabelle MINOTTI, Thérèse ROBERT, Christophe SIMON, Florent VALOT.

**Excusés** : Maryse MILLET, Patrick MODICA, Paulina REQUENA, Jean SIMONDON.

**Assistait également à la réunion** : Théo MARGUET, secrétaire de mairie.

**Secrétaire de séance** : Gilles DUMAS.

### ☞ **Convention de transfert des équipements communs du lotissement de la Combe d'Argent à la commune**

Afin d'intégrer les équipements communs du lotissement privé de la Combe d'Argent dans les équipements publics communaux, une convention de transfert est proposée par le lotisseur à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise madame le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

### ☞ **Décisions budgétaires modificatives sur le budget communal**

Suite à la demande d'intérêts demandés par le vendeur consécutivement à l'achat d'un escabeau pour l'entretien de la chaufferie bois, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un article 6711 (intérêts moratoires et pénalités sur les marchés) et d'y affecter un crédit de 100 € pris sur le suréquilibre budgétaire. D'autre part, afin de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues qui nécessiteraient un caractère urgent, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir sur le budget communal 2012 un chapitre 022 (dépenses imprévues) et d'y affecter un crédit de 1000 € qui viendra en diminution du suréquilibre de la section de fonctionnement.

### ☞ **Devenir de l'Office National des Forêts (ONF).**

Afin d'apporter son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts visant à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national, le conseil municipal a pris, à l'unanimité, une délibération demandant à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et d'organiser un débat national sur l'avenir de la forêt publique intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les usagers de la forêt.

### ☞ **Questions et informations diverses**

#### - **Opération brioches de l'ADAPEI**

L'opération brioches de l'ADAPEI a été conduite par les membres du CCAS en avril dernier. Elle a permis la collecte de 765.50 € pour 170 brioches distribuées. La qualité des brioches a été altérée par une panne électrique du four de Philippe Amiot, notre fournisseur, qui présente ses sincères excuses aux acquéreurs de ces brioches.

- Travaux de réfection des voiries

La préfecture a donné son accord de subvention pour la première phase des travaux. Nous sommes toujours en attente de réponse de la part du conseil général du Doubs qui devrait statuer sur notre demande de subvention à la mi-juin.

- « Rave-party » du week-end du 20 mai

Le conseil municipal tient à apporter quelques précisions sur la « rave-party » qui s'est déroulée le week-end du 20 mai sur le territoire de notre commune. Des rumeurs circulent en effet que la mairie aurait donné son autorisation pour le déroulement de cette « fête ». **Ceci est tout à fait faux** dans la mesure où personne n'avait été prévenu. La seule autorisation qui a été donnée l'a été par le propriétaire du terrain à qui il avait été indiqué qu'il s'agissait d'un anniversaire accueillant une vingtaine de personnes. En guise d'anniversaire, il s'agissait bien d'une « rave-party »... Madame le Maire, ses adjoints, l'ensemble des membres du conseil municipal et le personnel communal ont appris l'existence de cette manifestation en même temps que les autres habitants du village. La gendarmerie a été prévenue dès que possible du rassemblement.

Si, à l'avenir, des propriétaires sont sollicités pour le prêt de leur terrain, ils sont priés de se renseigner préalablement à tout accord sur l'objet précis de la manifestation et **d'en informer la mairie**.

- Entretien des espaces verts communaux

Mademoiselle Mottas étant en arrêt maladie pendant deux mois suite à un accident du travail, Monsieur Serment qui n'exerce qu'un **mi-temps** au sein des services municipaux se doit d'assurer seul l'entretien de l'ensemble des espaces verts. Il fait donc tout son possible pour que les travaux ne prennent qu'un minimum de retard en réalisant des heures complémentaires. Mais il est bien évident qu'il ne peut assurer à lui seul la même prestation qu'en présence de sa collègue, d'autant que son autre activité professionnelle ne lui permet qu'une disponibilité restreinte. Nous tenons par la même occasion à remercier Monsieur Besse pour l'aide qu'il apporte à notre agent.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

- Chaufferie de l'église

Nous avons reçu le devis de la chaufferie de l'église, il s'élève à 28 372,71 € pour la fourniture et le montage du générateur à air chaud et de ses équipements. Ce devis n'intègre pas les travaux de mise en conformité du local qui pourraient être réalisés par les employés communaux.

Le relais paroissial qui avait donné son accord pour financer une partie de cet investissement, sera contacté pour définir la somme qu'il pourrait y consacrer.

- Poubelles

Les employés communaux trouvent de plus en plus fréquemment dans les poubelles de la salle polyvalente des déchets de particuliers qui veulent soulager le poids des leurs. Si ce genre de comportement venait à se répéter, la commune sera dans l'obligation d'investir avec les deniers publics, **c'est à dire les nôtres**, pour prévenir ce genre d'incivisme.

**La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 22 juin 2012 à 20h30**

## DIVERS

### ☞ Etat-Civil

Décès : Le 24 avril dernier, Gaston Grappey nous a quittés à l'âge de 97 ans. Nous souhaitons nos sincères condoléances à tous ses proches.

### ☞ Remerciements

Monsieur et Madame Philippe Compagne et toute leur famille tiennent à remercier la chorale, la commune de Gennes (pour le prêt de la salle vers l'église) et l'Unité paroissiale pour leurs aides dans le cadre de l'organisation des obsèques de Monsieur Gaston Grappey.

### ☞ Recherche de terrains susceptibles d'accueillir des ruches

Le syndicat apicole du Doubs forme chaque année des amateurs à l'apiculture (14 séances de 3h). Cette année, 35 personnes termineront leur cycle de formation en juin. Toutes ne disposent cependant pas d'un terrain pouvant accueillir une ruche.

Le syndicat apicole recherche donc des terrains, publics ou privés, susceptibles d'accueillir des abeilles. Ces terrains doivent être éloignés des habitations ou des lieux de passage important et doivent être relativement faciles d'accès.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter et donner vos coordonnées à :

Cécile PIGANOL

Service environnement - Agriculture périurbaine bois énergie

[Cecile.piganiol@grandbesancon.fr](mailto:Cecile.piganiol@grandbesancon.fr)

### ☞ Diffusion de l'information

Il est rappelé que vous avez la possibilité de recevoir des informations pratiques (coupure d'eau, d'électricité, avis de grève des transports Ginko, ramassage des ordures ménagères, ...) dans des délais très rapides par le biais de la messagerie électronique.

N'hésitez pas à fournir votre adresse mail au secrétariat de la mairie : [commune.gennes@wanadoo.fr](mailto:commune.gennes@wanadoo.fr)